

**Le jeudi 20 novembre 2014 à 19h50**

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 14/11/14 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 45 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 45 **PRESENTS :**

Absents 1  
Proc 9 *Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jacqueline PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Hakim REBIHA, Madame Zorba HENNI, Monsieur Michel RIBAY, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

**ABSENTS REPRESENTES :** *Madame Cécile RANGUIN donne pouvoir à Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Fodhil HAMOUDI donne pouvoir à Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Sonia PIGNOT donne pouvoir à Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Cherifa ZIDANE donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Vincent HUET donne pouvoir à Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Didier PAILLARD, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

**ABSENTS :** *Madame Kola ABELA*

**SECRETAIRE :** *E. BELIN*

**OBJET :** Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local de l'Urbanisme - PLU

**LE CONSEIL,**

Vu la directive européenne 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains,

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.121-10, L.123-1 et suivants, L.300-2 et R.123-1 et suivants,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté d'agglomération Plaine Commune approuvé le 23 octobre 2007 et modifié le 15 décembre 2009,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 27 mai 1979, ses révisions et ses modifications,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2002 prescrivant la révision générale du Plan d'Occupation des Sols par l'élaboration d'un PLU et fixant les modalités de la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 novembre 2010 prenant acte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu le bilan de la concertation présenté par M. le Maire ci-annexé,

Vu le projet de PLU qui comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et les annexes,

Considérant qu'un débat a eu lieu le 25 novembre 2010 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD, les principales options, orientations et règles que contient le projet de PLU,

Considérant la phase de concertation menée de juin 2007 au 19 novembre 2014,

Considérant que le projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés, aux organismes qui ont demandé à être consultés,

#### **Délibère :**

**Article 1<sup>er</sup>** : tire un bilan favorable de la concertation menée tout au long de l'élaboration du projet de PLU, aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, comme cela ressort du bilan de la concertation ci-annexé.

**Article 2** : arrête le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Saint Denis tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**Article 3** : soumet le projet pour avis aux personnes publiques associées à l'élaboration du PLU conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme.

**Article 4** : soumet le projet aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux personnes publiques associées agréées qui en ont fait la demande.

**Article 5** : La présente délibération et le projet de PLU annexé seront transmis au préfet ainsi que :

- aux présidents du conseil général et régional,
- aux présidents des chambres consulaires,
- au président de l'établissement public compétent en matière d'organisation des transports urbains,
- au président de l'EPCI compétent en matière de PLH dont la commune est membre,
- au président de l'EPCI compétent en matière de SCOT,
- au président de l'organisme de gestion des parcs régionaux et nationaux concernés,

- aux maires des communes voisines.

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 300-2-I du Code l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R. 123-18 du Code l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage d'un mois en mairie.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé  
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 54,

A voté à la majorité :

Pour : 42

Abstention : 12 (Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

Date AR : 28/11/14

Date publication : 28/11/14